

RAPPORT N° 95/6-03
au Conseil Municipal

OBJET

NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES

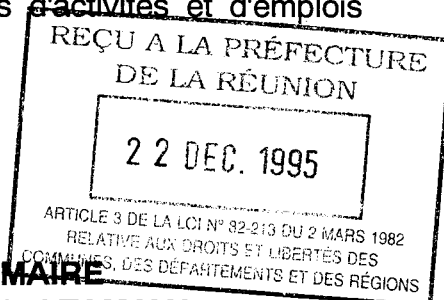
Par Délibération n° 95/5-45 du 6 octobre 1995, vous m'avez autorisé à céder une parcelle à la Société INDEX sur la Zone d'Activités de Montgaillard I.

Aujourd'hui, grâce à un suivi régulier des entreprises attributaires, des parcelles bâties ou non bâties peuvent à nouveau être commercialisées sur la Zone d'Activités de Foucherolles.

Pour mémoire, je vous rappelle que les conditions générales et particulières de cession des parcelles sur les Zones d'Activités, et notamment de Chemin Finette I et de Foucherolles, ont été arrêtées successivement par Délibérations des 15 avril 1983 (Affaire n° 5), 23 juin 1983 (Affaire n° 31/12), 8 décembre 1983 (Affaire n° 9), 27 mars 1984 (n° 12 et 14), 25 juin 1986 (Affaire n° 7), 9 décembre 1986 (Affaire n° 10), 6 mai 1987 (Affaire n° 12), 10 décembre 1987 (Affaires n° 9 et 27), 21 octobre 1989 (Affaire n° 5), 1er juin 1991 (Affaire n° 91/3-14) et 25 avril 1992 (Affaire n° 92/2-40).

En conséquence, sur la base de ces mêmes modalités de cession, je vous demande de m'autoriser à intervenir dans l'acte à passer avec les entreprises, sous la forme d'un bail à construction, les conditions d'activités et d'emplois devant être respectées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 95/6-03
au Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 décembre 1995**

OBJET

**NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/6-03 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Développement Economique et Economie Alternative et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve les attributions de parcelles sur la Zone d'Activités de Foucherolles suivantes :

Foucherolles

PEINTURE REUNION

Gérant : Bertrand DE CHAPUISET LEMERLE
Activité : Peinture bâtiment

S.A. SOREMIR

Gérant : Jean-Yves TIRE
Activité : Fabrication de menuiserie PVC

(Extension de l'entreprise)

CORAL

Gérant : Richard AH-LINE
Activité : Fabrication de menuiserie aluminium

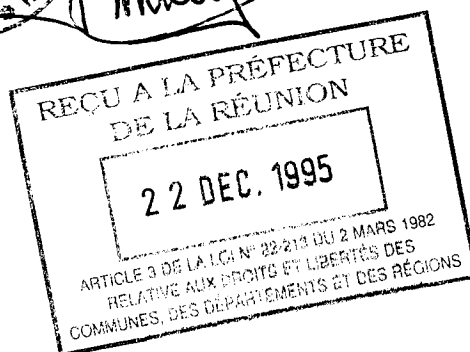
DELIBERATION N° 95/6-03

ARTICLE 2

Autorise le Maire à passer le bail à construction à intervenir selon les conditions juridiques et financières d'exploitation, d'emplois et de surfaces mentionnées en annexe au texte du Rapport.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **21 DEC.** 1995

LE MAIRE
Michel TAMAYA

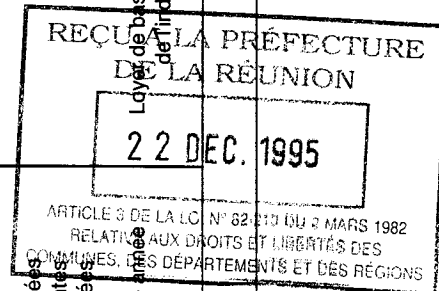


NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES
 SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES

Zone d'Activités	Attributaires	Activités projetées	Emplois		Références cadastrales	Surfaces (m ²)
			Créations	Transferts		
FOUCHEROLLES	PEINTURE REUNION (1) Bertrand DE CHAPUISET LEMERLE	Peinture en bâtiment	2	3	BI 865	506
FOUCHEROLLES	SOREMIR (2) Jean-Yves TIRE	Fabrication de menuiserie PVC	5		BI 839	1 702
FOUCHEROLLES	CORAL (3) Richard AH-LINE	Fabrication de menuiserie aluminium	4		BI 837	892

- (1) Il s'agit ici du transfert de l'entreprise d'un atelier-relais de 100 m² sur une parcelle en Zone d'Activités.
 (2) Déjà locataire d'une parcelle sur la Z.A. Foucherolles, la SOREMIR souhaite étendre son entreprise sur une parcelle mitoyenne.
 (3) Entreprise qui a les compétences et le sérieux nécessaires pour faire aboutir son projet.

FOUCHEROLLES	
Condition juridique	Bail à construction de 30 ans
Conditions financières	32,22 F/m ² /an (majoré)
Versement à la signature	1,90 F/m ² /mois 2,20 F/m ² /mois 2,52 F/m ² /mois
Loyer des 15 premières années (majorité)	Loyer de base à la 15 ^{ème} année indexé sur l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction
Loyer des 5 premières années	
Loyer des 5 années suivantes	
Loyer des 5 dernières années	
Loyer de la 17 ^{ème} à la 30 ^{ème} année	



Vu par le Conseil Municipal
 en séance du 15 décembre 1995

